



44ème Session du Conseil Rabat (Royaume du Maroc) 29 June 2006

La 44ème réunion du Conseil d'Administration tenue à Rabat (Maroc), le 29 Juin 2006 a adopté les recommandations et les décisions suivantes :

1. Le Conseil d'Administration a adopté l'Ordre du Jour Provisoire tel qu'il a été présenté ;;
2. Le Conseil d'Administration a adopté le Rapport de sa 43ème Réunion, tenue à Tanger (Maroc), 29 Juin 2005 ;
3. Le Conseil d'Administration a adopté le Rapport d'activités du Directeur Général Juillet 2005 - Juin 2006, et a recommandé que le CAFRAD examine les possibilités de travailler en partenariat avec les institutions nationales et régionales dans la mise en oeuvre de ses programmes de formation, de recherche et de consultation ;
4. i) Le Conseil d'Administration a décidé qu'en ce qui concerne la révision du taux des contributions des Etats Membres, qu'un dialogue soit engagé entre la Direction Générale du CAFRAD et les pays concernés sur leurs possibilités et leur volonté d'augmenter les contributions, et de soumettre les conclusions de ces contacts à la prochaine réunion du Conseil d'Administration pour considération .
ii) Le Conseil d'Administration a décidé que les Etats Membres ayant des arriérés de contributions négocient avec la Direction Générale du CAFRAD de leurs possibilités, et selon leurs moyens, du montant des arriérés qu'ils peuvent payer maintenant et de soumettre ces accords faits entre les pays concernés et le CAFRAD à la prochaine réunion du Conseil d'Administration pour considération .
iii) Le Conseil d'Administration a décidé que les Etats Membres ayant des arriérés s'engagent à commencer à payer de façon régulière leur contribution annuelle à compter de l'année budgétaire en cours 2006-2007 .

iv) Le Conseil d'Administration a décidé qu'en plus des contributions des Etats Membres, le CAFRAD devrait déployer des efforts pour générer des recettes par le biais des activités de formation et de recherche organisées par le Centre

5. Le Conseil d'Administration a pris note du Budget réalisé, Juillet 2005 au 15 Juin 2006 ;
6. Le Conseil d'Administration a adopté le Budget proposé, Juillet 2006 – Juin 2007 et a convenu qu'un budget séparé soit préparé suivant les dons accordés par des partenaires extérieurs au CAFRAD ;
7. Le Conseil d'Administration a adopté le Rapport du Commissaire aux Comptes, Juillet 2004 – Juin 2005 et lui a donné quitus ;
8. Le Conseil d'Administration a adopté le Programme de Renforcement des Capacités des Hauts Responsables (Executive Capacity Development Programme);
9. i) Le Conseil d'Administration a adopté le Rapport du Comité Exécutif sous réserve de modifier les recommandations relatives à l'augmentation du taux des contributions des Etats membres et des arriérés (voir la Décision N° 4 (i) et (ii) ci-dessus .
ii) Le Conseil d'Administration a accepté le principe du transfert du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat et a décidé qu'une étude approfondie soit faite sur les implications humaines, sociales, financières et légales de ce transfert pour la soumettre à la prochaine réunion du Conseil d'Administration .
10. i) Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir pour une autre année, les membres actuels du Conseil Scientifique ;
ii) Le Conseil d'Administration a décidé que la Direction Générale du CAFRAD présente à la prochaine réunion du Conseil d'Administration une liste de candidats, accompagnée des C.V., conformément aux procédures du Centre pour la nomination de nouveaux membres du Conseil Scientifique .
11. Le Conseil d'Administration a nommé les pays suivants en tant que nouveaux membres au Comité Exécutif pour une période de deux ans du Juillet 2006 au Juin 2008, il s'agit de :

L'Afrique de l'Est : Soudan

L'Afrique de l'Ouest : Ghana et Bénin

L'Afrique Australe : Angola

L'Afrique Centrale : Guinée Equatoriale

L'Afrique du Nord : Libye

Le Maroc (pays hôte) : (Membre permanent au Comité Exécutif).
